

RECHERCHE ÉTHIQUE IMPLIQUANT DES ENFANTS

ETHICAL RESEARCH INVOLVING CHILDREN



Centre for Children
and Young People



 **Southern Cross**
University

Childwatch
INTERNATIONAL
RESEARCH NETWORK

unicef 
Office of Research

UNIVERSITY
of
OTAGO

Te Whare Wānanga o Ōtago
NEW ZEALAND

115

ÉTUDES DE CAS

L'un des principaux objectifs d'ERIC consiste à partager des récits, des expériences et des apprentissages sur les questions et problèmes éthiques qui façonnent la recherche impliquant des enfants et des jeunes. Des chercheurs ont relaté, dans leurs propres mots, des études de cas afin de susciter chez les autres une réflexion critique sur quelques-unes des questions les plus difficiles et les plus contestées sur le plan éthique qu'ils aient rencontrées. Ces études de cas, tirées de différents textes internationaux et de paradigmes de recherche variables, sont utilisées pour mettre en évidence les processus à appliquer afin de développer la réflexion éthique et d'améliorer la pratique éthique dans la recherche impliquant des enfants. Les chercheurs sont invités à utiliser leur propre expérience et les contextes dans lesquels ils travaillent comme grille de lecture.

Avant d'accepter l'entrevue, les enfants et les parents ont été informés que l'enquête portait sur la sécurité et la victimisation des enfants. Conformément aux conseils prodigués lors de consultations, une fiche énumérant la liste des thèmes abordés, y compris les sujets sensibles tels que les abus sexuels, a été présentée aux participants lors de la négociation du consentement. Les participants ont également été informés que leurs réponses seraient anonymes à moins qu'ils donnent des informations laissant penser qu'un enfant court un danger imminent. Au cours de l'enquête, une mention sur l'écran rappelait aux enfants et aux jeunes qu'ils pouvaient choisir de ne pas répondre et de passer des questions s'ils le souhaitaient. L'avertissement donné aux parents concernant les limites de la confidentialité n'a pas réduit le taux de réponses à l'enquête. L'enquête affichait un taux positif de 60,4 % en comparaison avec les autres enquêtes auprès des ménages menées à l'époque au Royaume-Uni. Au total, 85 sur les 191 cas analysés ont été renvoyés : 35 à ChildLine, 44 à un conseiller indépendant et six à la NSPCC Helpline. À l'exception de quatre cas, l'information a été transmise avec l'accord du participant à la recherche.

Au cours de l'entrevue, les participants ont été interrogés sur leur ressenti concernant leur participation. Sur les participants en alerte rouge, 103 (plus de 54 %) ont déclaré que leur participation à l'enquête avait été très ou extrêmement utile, 38 (un peu moins de 20 %) ont révélé avoir été troublés par l'enquête (33 jeunes et cinq soignants). Sur les 33 jeunes qui ont déclaré avoir été troublés, 27 ont également affirmé que participer à l'enquête avait été au moins assez intéressant. La conduite de cette enquête nous a permis de confirmer que les jeunes voulaient participer et voulaient exprimer une opinion sur leurs propres expériences de la violence, même si cela pouvait les embarrasser.

Réflexion et questionnement introspectifs :

- Quels avantages et risques de préjudice pourrait présenter le fait de poser aux enfants et aux jeunes des questions sur leurs expériences de la violence et de la maltraitance dans le contexte dans lequel vous envisagez de mener la recherche ?
- Comment pourriez-vous mettre à profit le mieux possible l'expertise des jeunes survivants et des professionnels de la protection de l'enfance pour adapter votre approche à la protection de l'enfance et à la confidentialité dans la recherche ?
- Cette recherche a été menée dans le contexte d'un pays à revenu élevé doté de services de protection relativement bien développés. Comment pourriez-vous identifier des sources appropriées de soutien et d'aide à l'enfance et à la jeunesse, si vous menez une recherche similaire dans des contextes où les services sont limités et où les attitudes du public à l'égard des victimes de violence et de maltraitance sont hostiles ?
- Si les sources de soutien sont très limitées, les organismes de financement de la recherche sont-ils censés fournir des ressources supplémentaires pour apporter une aide directe aux enfants ?

Par : Lorraine Radford, Professor of Social Policy and Social Work, University of Central Lancashire, Preston, Royaume-Uni.

Étude de cas 20 : Recherche par les pairs et les jeunes vivant ou ayant vécu en foyer d'accueil

Historique et contexte :

Le document Care Matters: Time for Change (Department for Education and Skills, 2007) a identifié l'importance de réduire le fossé entre le niveau des enfants vivant en ou ayant quitté un foyer et leurs pairs dans la population en général. Right2BCared4 est l'une des initiatives menées dans le but d'améliorer les performances des jeunes qui

ont opéré la transition entre la vie en foyer et la vie en autonomie. L'expérience était fondée sur les principes suivants :

- Il ne faut pas s'attendre à ce que les jeunes quittent le foyer avant d'avoir atteint 18 ans ;
- Ils devraient jouer un plus grand rôle dans le processus décisionnel précédant leur sortie du foyer ; et
- Ils devraient être correctement préparés à la vie en autonomie.

Le Centre for Child and Family Research, Loughborough University, en collaboration avec le National Care Advisory Service (NCAS), a adopté une méthodologie de recherche par les pairs visant à promouvoir la participation active des jeunes dans l'évaluation. Cette méthodologie nécessitait la formation et le soutien des jeunes qui avaient vécu en foyer afin qu'ils s'impliquent dans tous les aspects de la recherche, du développement des outils de recherche à la rédaction des conclusions, en passant par l'analyse (voir Edwards, 2011 ; Munro *et al.*, 2010 ; Munro *et al.*, 2011 ; National Care Advisory Service et SOS Children's Villages, 2012). Bien gérée, l'approche peut démarginaliser les jeunes impliqués et leur fournir l'opportunité de s'informer sur la politique et sur la pratique de la protection de l'enfance. Toutefois, la démarche soulève des défis éthiques et il est important d'en effectuer une évaluation critique pour protéger les participants et les jeunes chercheurs.

Défi éthique :

Dans le cadre de l'évaluation de l'initiative Right2BCared4, des enfants vivant en foyer ou ayant quitté le foyer ont été invités à répondre à un sondage. Des jeunes ont reçu la possibilité d'y répondre en toute autonomie (sur papier ou en ligne) ou par téléphone avec un jeune chercheur. Au cours de l'un des entretiens téléphoniques, un participant à l'enquête a proféré des commentaires sexuels inappropriés à l'égard d'un jeune chercheur. Ce dernier a, du coup, mis fin à l'appel téléphonique. Conformément au protocole convenu, un membre du personnel de l'autorité locale a été informé de l'incident. Un travailleur de soutien a, alors, pris contact avec un membre de l'équipe de recherche et a suggéré de prendre contact avec l'autorité locale des participants à l'enquête et de communiquer le nom de l'auteur de ces commentaires. Les limites de la confidentialité définies au cours du processus de consentement éclairé stipulait que :

Dans des circonstances exceptionnelles, l'anonymat et la confidentialité peuvent être rompus, par exemple, si un enfant ou un jeune est blessé ou risque d'être blessé par les actions d'autrui. Dans ces circonstances, il y a lieu de consulter le personnel d'encadrement d'une autre autorité locale qui avisera l'équipe de recherche quant à la nécessité de communiquer la teneur de vos déclarations à votre travailleur social.

Le jeune chercheur n'a pas été déstabilisé par l'incident et l'équipe de recherche a estimé que la situation n'était pas suffisamment grave pour justifier l'atteinte à la confidentialité et la communication de renseignements. Par ailleurs, la nature des commentaires n'aurait pas suscité de réaction si le jeune concerné n'avait pas vécu en foyer. Le travailleur de soutien a marqué son désaccord en argumentant que le commentaire était peut-être le reflet d'un modèle comportemental. Il/elle a estimé qu'il fallait informer l'autorité locale afin que celle-ci puisse évaluer la situation et prendre les mesures nécessaires pour aborder la question avec le jeune concerné.

Choix opérés :

Puisque le travailleur de soutien et l'équipe de recherche ne parvenaient pas à se mettre d'accord sur le meilleur plan d'action, il a été convenu de consulter un cadre supérieur de l'autorité locale n'ayant pas directement participé à l'évaluation (conformément aux protocoles CCFR). Ce dernier s'est prononcé contre l'idée de contacter le travailleur social du participant à l'enquête en se fondant sur le fait que l'incident n'était pas suffisamment grave pour justifier cette atteinte à la confidentialité. Le travailleur de soutien a été informé de la décision et l'a acceptée.

Réflexion et questionnement introspectifs :

- La sécurité du participant et du chercheur (pair) doit figurer parmi les préoccupations prioritaires tout au long du cycle de recherche ;
- La recherche qui explore les expériences des enfants en foyer peut soulever des questions délicates et il y a lieu de mettre en place des systèmes pour veiller à ce que ces jeunes puissent accéder à un soutien ;
- La préparation, la formation et le soutien permanent sont vitaux pour que les projets de recherche par les pairs débouchent sur une issue favorable ;
- Des protocoles clairs établissant les rôles et les responsabilités respectifs dans le cadre de la conduite de la recherche impliquant des groupes vulnérables doivent être rédigés ;
- La confidentialité doit être « respectée, à moins qu'il y ait des raisons claires et impératives d'y déroger » (British Sociological Association, 2002, p. 5). Les perceptions quant aux conditions dans lesquelles il y a lieu de révéler des informations peuvent être divergentes. Il est important de veiller à ce que les limites de la confidentialité soient clairement balisées pour assurer la résolution rapide des divergences d'opinion ;
- Le dialogue permanent avec des « garde-fous » est capital pour mener une recherche efficace impliquant des enfants vulnérables.

Références

British Sociological Association. (2002). Statement of Ethical Practice. Durham: British Sociological Association.

Department for Education and Skills. (2007). Care Matters: Time for Change. Norwich: The Stationery Office.

Edwards, G. (2011). Right2BCared4 Peer Research Summary Report. Londres : Department for Education.

Munro, E.R., Lushey, C., Ward, H., and National Care Advisory Service. (2011). Evaluation of the Right2BCared4 Pilots: Final Report. DFE-RR106. Londres : Department for Education.

Munro, E.R., Ward, H., Lushey, C. and National Care Advisory Service. (2010). Evaluation of the Right2BCared4 Pilots Interim Report: Overview of Emerging Themes and Issues. Londres : Department for Education.

National Care Advisory Service and SOS Children's Villages. (2012). Peer Research: How to Make a Difference. Londres : National Care Advisory Service.

Par : Clare Lushey (Research Associate) et Emily R. Munro, (Assistant Director), Centre for Child and Family Research, Loughborough University.

ISBN : 978 8865 220 34 4

UNICEF Office of Research - Innocenti
Piazza SS. Annunziata, 12
50122 Florence, Italie
Tél : (+39) 055 20 330
Fax : (+39) 055 2033 220
florence@unicef.org

www.unicef-irc.org